



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 09/09/2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 17	
Nombre de suffrages : 19	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
<u>Date de convocation</u> 03/09/2024	
<u>Date d'affichage</u> 03/09/2024	<b><u>Procuration(s) :</u></b> M. COLLOMBET Cyril donne pouvoir à Mme VACHER Marion, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. DEVISE Michaël
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<b><u>Etai(ent) absent(s) :</u></b>  <b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b> M. COLLOMBET Cyril, M. SOUCHE Pascal  A été nommé(e) comme <b><u>secrétaire de séance</u></b> : Mme PRAS Aurélie

Numéro interne de l'acte : 2024-42

Objet : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR : AGIR ENSEMBLE POUR LA RESSOURCE EN EAU

Rapporteur : Madame Christiane PIC

Le rapporteur expose :

Le syndicat mixte Eyrieux Clair, nouvellement nommé Syndicat mixte de l'Eyrieux à Crussol, a initié une démarche "Ma commune économe en eau", une boîte à outils pour établir le plan de sobriété eau dans les collectivités.

Cette boîte à outil apportera les éléments indispensables pour mener à bien ce projet vertueux en toute autonomie. Néanmoins, pour les collectivités souhaitant aller plus loin et bénéficier d'un accompagnement par l'ALEC07 (Agence Locale de l'Energie et Climat de l'Ardèche), une convention de partenariat est proposée (voir annexe à la présente délibération).

Madame le rapporteur propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal,  
Madame le rapporteur entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat "Ma commune economie en eau" avec le syndicat Eyrieux Clair, nouvellement nommé Syndicat mixte de l'Eyrieux à Crussol.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance  
Mme PRAS Aurélie



Le Maire,  
M. LAFAGE Stéphane



## MA COMMUNE ECONOMOME EN EAU

Pour garantir tous les usages liés à l'eau, l'utilité des milieux aquatiques est aujourd'hui démontrée... mais ce sont aussi des milieux fragiles et menacés. Si nous voulons continuer à bénéficier d'une eau en qualité et quantité suffisante, il convient de partager cette ressource entre tous les usages, car l'eau des rivières et des nappes n'est pas inépuisable. Chacun doit trouver des solutions pour respecter les volumes d'eau pouvant être prélevés, sans pénaliser les milieux aquatiques.

En signant la convention c'est la garantie de bénéficier d'un accompagnement par l'ALEC07 dans l'établissement du plan de sobriété eau de sa commune et d'un protocole d'économie d'eau à la fois dans les bâtiments publics et dans la gestion des espaces verts.

⇒ Les objectifs stratégiques :

• **OBJECTIF 1 : Etudier**

Réaliser un état des lieux pour connaître précisément son patrimoine en eau : recenser les compteurs, mesurer les débits des robinets, mesurer les temporisations, identifier les usages et mettre en place des suivis de consommation.

• **OBJECTIF 2 : Equiper**

Repérer les fuites au plus tôt et mettre en place des protocoles d'entretien des installations, ajuster les réglages des équipements existants, remplacer les équipements défectueux par du matériel hydro-économe et mettre en œuvre une gestion raisonnée des espaces verts, cimetières, stades, etc.

• **OBJECTIF 3 : Sensibiliser**

Le personnel communal, les usagers, les scolaires... en les formant aux différents moyens d'économiser la ressource, en adoptant des éco-gestes et en les impliquant dans la démarche.

Un ensemble d'objectifs qu'il faudra prioriser par l'élaboration de son Plan d'actions sobriété eau communal.

⇒ La commune s'engage à :

- S'impliquer pleinement dans la démarche proposée par le Syndicat Eyrieux Clair et son partenaire, l'ALEC07
- Favoriser et mettre en œuvre des actions en faveur des économies d'eau
- Accompagner et valoriser les changements de pratiques vers une gestion vertueuse de la ressource en eau
- Promouvoir auprès des habitants et des différents publics l'utilité de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

⇒ Le Syndicat Eyrieux Clair ou son partenaire, l'ALEC07, s'engage à :

- Rencontrer les communes signataires pour les accompagner dans l'établissement de leur plan de sobriété : 2j
- Transmettre les ressources nécessaires pour le bon déroulement de la démarche : fourniture d'une boîte à outils techniques et administratifs ;
- Rester disponible pour répondre aux interrogations en-dehors des rencontres en présentiel : mail et/ou tél

Cet engagement marque la volonté de devenir une "Commune économe en eau" et de soutenir la démarche "Agir ensemble pour la ressource en eau" pour préserver et économiser la ressource en eau.

- Ma commune ne souhaite pas s'engager
- Ma commune s'engage en autonomie
- Ma commune s'engage en signant la convention ci-après

### Convention de PARTENARIAT

Entre :

Le Syndicat Eyrieux Clair  
Représenté par Christophe GAUTHIER  
Son Président,  
4 Rue de l'Hôtel de Ville  
07 160 Le Cheylard  
D'une part,  
Le \_\_\_\_\_  
Signature

Et :

La commune de CORNAS  
Représentée par Stéphane LAFAGE  
Fonction Maire  
Adresse 3, place de l'Eglise  
Code postal & ville 07190 CORNAS  
D'autre part,  
Le 10/09/2024  
Signature



A retourner au Syndicat Eyrieux Clair : [s.pelloux@eyrieux-clair.fr](mailto:s.pelloux@eyrieux-clair.fr) / 4 Rue de l'Hôtel de Ville 07160 Le Cheylard

**A RETOURNER POUR LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 AU PLUS TARD**